

Municipalité de Saint-Philippe

218

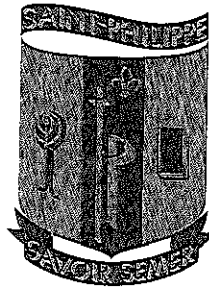
P NP

DM223

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075



MÉMOIRE

**PROJET DE PARACHÈVEMENT DE
L'AUTOROUTE 30 ENTRE L'AUTOROUTE 15 ET
L'ÉCHANGEUR JEAN-LEMAN EN LA
MUNICIPALITÉ DE ST-PHILIPPE ET LA VILLE
DE CANDIAC PAR LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

27 SEPTEMBRE 2005

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

1. PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE
2. LE TRACÉ JEAN-LEMAN/ROUSSILLON
 - 2.1 IMPACT AU PLAN DE LA COMMUNICATION
 - 2.1.1 LE RANG ST-ANDRÉ
 - 2.1.2 LE RANG ST-JOSEPH
 - 2.2 LA SÉCURITÉ DES CITOYENS
 - 2.3 LES TERRES AGRICOLES
 - 2.4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONCLUSION

PRÉAMBULE

La Municipalité de Saint-Philippe dépose le présent document afin de permettre à la *Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* de connaître la position de cette dernière quant au projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman touchant la Municipalité de Saint-Philippe et la Ville de Candiac.

Il est important de noter que le projet de parachèvement de l'autoroute 30 par le *Ministère des transports du Québec* est fort important pour la Municipalité de Saint-Philippe. Principalement lorsqu'on prend en compte la croissance de la population de la Municipalité depuis les dernières années.

Cependant, ce projet doit tenir compte de plusieurs facteurs, soit : la sécurité des habitants de la Municipalité de Saint-Philippe, le développement résidentiel, le développement économique de la région, les facteurs environnementaux, de même que la protection du territoire agricole.

La Municipalité de Saint-Philippe n'accepte d'aucune façon le tracé proposé par le *Ministère des transports du Québec*. En fait, suite à une analyse fort rigoureuse du tracé proposé, en tenant compte de plusieurs facteurs, non pas uniquement de la protection du territoire agricole, la Municipalité de Saint-Philippe a décidé d'appuyer le tracé proposé par la Ville de Candiac.

Dans le choix d'un tracé quant au projet de parachèvement de l'autoroute 30, nos élus municipaux ont également considéré un facteur non négligeable, soit le principe de « *développement durable* ». Le tracé proposé par la Ville de Candiac respecte donc ce facteur.

Il est primordial pour la Municipalité de Saint-Philippe d'optimiser la qualité de vie de ses résidents, de même que le développement économique de la région. Comment est-il possible de croire, qu'en demandant aux citoyens de la Municipalité de faire un détour de deux kilomètres, que leur qualité de vie, de même que leur sécurité sera améliorée?

La Municipalité de Saint-Philippe considère donc, qu'il devient important quant au parachèvement de l'autoroute 30, entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman par le *Ministère des transports du Québec*, de choisir le tracé optimal, soit, le tracé proposé par la Ville de Candiac.

1. PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE

Fondée en 1744, la Municipalité de Saint-Philippe a aujourd'hui plus de 260 ans d'histoire, dont 160 ans de vie politique.

La Municipalité de Saint-Philippe fait partie de la MRC de Roussillon, ce, depuis 1982. Possédant le plus grand territoire des onze municipalités locales de la MRC, document joint à la présente à l'Annexe A, elle représente également l'un des territoires les moins peuplés, soit, 2.9% de la population de la MRC de Roussillon.

Le territoire de la Municipalité de Saint-Philippe est composé principalement de terres agricoles de très bonnes qualités. Le territoire agricole représente donc plus de 92% du territoire de la Municipalité, ce, tel que démontré à l'Annexe B, du présent document.

Quant au développement urbain, ce dernier s'est principalement développé autour de deux axes, soit : la Montée Monette de même que de la route Édouard VII.

Depuis sa fondation en 1744, la population de la Municipalité a connu une croissance qu'il est possible de qualifier de lente. Aujourd'hui, la Municipalité connaît un développement résidentiel fort important et représente un attrait pour beaucoup de jeunes familles et de jeunes professionnels.

Depuis le dépôt de son premier plan d'urbanisme en 1989, la Municipalité de Saint-Philippe adhère à un développement durable. Il est certes important de privilégier le développement économique, de même que la croissance de la population, mais toujours dans une perspective de développement durable pour l'avenir.

À Saint-Philippe, « *il faut savoir semer* ».

2. LE TRACÉ JEAN-LEMAN/ROUSSILLON

C'est donc suite à une analyse des tracés proposés par le *Ministère des transports du Québec*, de même que par la Ville de Candiac, que la Municipalité de Saint-Philippe a décidé d'appuyer le tracé Jean-Leman/Roussillon, ce, pour de multiples facteurs, document joint au présent mémoire, Annexe C.

2.1 IMPACT AU PLAN DE LA COMMUNICATION

Tout d'abord, il est important de bien saisir que le tracé proposé par le *Ministère des transports du Québec* représente pour les citoyens de Saint-Philippe d'énormes embûches qui seront fort difficiles à surmonter. Le Projet de parachèvement de l'autoroute 30 doit s'effectuer, mais certainement pas à n'importe quel prix. La fluidité de la circulation de même que la sécurité des citoyens sont au cœur des préoccupations de nos élus municipaux.

Le tracé proposé par le *Ministère des transports du Québec* ne permet aucunement de garder la continuité du rang St-André et du rang St-Joseph.

Selon les arguments présentés par les représentants du *Ministère des transports du Québec*, pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe, il ne s'agirait qu'un d'un simple détour améliorant la qualité de vie des citoyens... Mais dans les faits, qu'en est-il?

2.1.1 LE RANG ST-ANDRÉ

Le rang St-André représente une artère importante pour de nombreux citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe. Comment?

Tout d'abord, le rang St-André est la voie de circulation qui fait le lien avec la Montée Monette. Il devient alors important de se rappeler que cette artère est à la base du développement urbain de la Municipalité de Saint-Philippe.

Pour les citoyens qui désirent se diriger vers le stationnement incitatif de l'*Agence Métropolitaine de transport (A.M.T.)*, le rang St-André représente le lien routier le plus simple et le plus rapide.

D'autre part, le rang St-André représente également une route de choix pour les citoyens de la Municipalité qui désirent emprunter le quadrant sud-ouest de l'Autoroute 15 de même que l'Autoroute 132.

Le tracé proposé par le *Ministère des transports du Québec* fait que plusieurs des citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe se verront alors contraint de faire un détour d'approximativement deux (2) kilomètres, en passant par la nouvelle voie collectrice, de même que par trois (3) intersections de plus.

Et le *Ministère des transports du Québec* qui affirme vouloir améliorer la fluidité, la continuité, de même que la sécurité des citoyens.... Certainement pas pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe.

Comment est-il possible de croire, qu'en ajoutant des lumières sur le réseau routier, de même que des arrêts obligatoires, des intersections et une voie collectrice, qu'on améliore la qualité de vie des citoyens? Tous ces moyens ne font qu'augmenter les risques d'accidents et les bouchons de circulation sur le réseau routier. Il y a donc une perte d'énergie immense pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe.

D'autre part, au plan du développement futur, le rang St-André représente une voie du réseau routier qui gagnera certainement en importance. Le développement résidentiel de la Municipalité de Saint-Philippe se fera dans les années à venir, principalement vers l'Autoroute 15, de même que dans le secteur de la route Édouard VII. En négligeant la continuité du rang St-André, l'impact sur le bassin de la circulation ira certainement en grandissant.

Un autre fait à ne pas négliger dans le cas qui nous occupe est le type d'échangeur proposé par le *Ministère des transports du Québec*. Encore une fois, comme dans le cas de plusieurs échangeurs sur le réseau routier de la province de Québec, ce dernier va devenir désuet très rapidement. Pourquoi ne pas penser à long terme?

Le tracé proposé par la Ville de Candiac représente donc, pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe, le tracé qui assure la continuité du rang St-André. De plus, le tracé Jean-Leman/Roussillon adhère au facteur de développement durable. Il ne faut jamais perdre de vue que la population de la Municipalité de Saint-Philippe augmente désormais fort rapidement.

2.1.2 LE RANG ST-JOSEPH SUD

Pour sa part, le rang St-Joseph Sud représente pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe le lien direct avec l'échangeur Jean-Leman.

Actuellement, les citoyens qui circulent sur le rang St-Joseph Sud sont fort nombreux. Il est nécessaire de ne jamais perdre de vue dans le cas de la Municipalité de Saint-Philippe que la population augmente rapidement. Les bouchons de circulation également.

Le tracé proposé par le *Ministère des transports du Québec* ne permet de garder la continuité du rang St-Joseph. Encore une fois, on demande aux citoyens de faire de nombreux détours. On propose même un échangeur semblable à celui que l'on retrouve à l'intersection de la 30 et du boulevard Cousineau, en la Ville de Longueuil, arrondissement Saint-Hubert.

Avez-vous déjà utilisé l'échangeur 30/Boulevard Cousineau? C'est tout simplement infernal. Congestion, accidents, ... Les intersections sont non conviviales et non sécuritaires. Les manœuvres automobiles à effectuer sont fort dangereuses et complexes. Pourtant c'est ce que l'on propose aux citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe...

Donc, plus de détours, plus de bouchons, des feux de circulation, des changements de voies... Où est la sécurité des citoyens? Où est la fluidité du réseau routier? Le tracé proposé par le *Ministère des transports du Québec* diminue la sécurité des automobilistes et augmente par le fait même les risques d'accidents.

Le tracé Jean-Leman/Roussillon permet donc dans le cas du rang St-Joseph Sud d'assurer la continuité du réseau routier actuel. Donc, moins de détours, moins d'accidents, un tracé plus convivial et beaucoup plus adapté aux besoins de la Municipalité de Saint-Philippe. D'autre part, il est important de considérer un facteur non négligeable, soit, la qualité de l'air. Plus la circulation est fluide, plus on protège la qualité de l'air.

2.2 LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

En plus de la sécurité des citoyens sur le réseau routier, il est également important de considérer la sécurité de ces derniers relativement au service des incendies, des premiers répondants, de la Régie intermunicipale de Police Roussillon, du service ambulancier

Si l'on prend par exemple le service des incendies, il existe dans le cas de la MRC de Roussillon, une grande collaboration entre les diverses villes et municipalités. Il est fréquent que le Service des incendies St-Philippe/St-Mathieu se joigne aux autres villes et municipalités afin de combattre les incendies. Il devient alors important, de garder la continuité du réseau routier existant. La continuité du rang St-André et du rang St-Joseph Sud est donc fort important.

Dans le cas de tous ces services essentiels, un simple détour peut signifier la perte de biens, mais principalement la perte de vies. Ce n'est certainement pas un fait non négligeable. Un simple détour de deux (2) kilomètre peut causer la perte d'une vie. C'est ce que signifie pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe la discontinuité du rang St-Joseph et du rang St-André.

Il est donc primordial pour la sécurité des citoyens de garder la continuité du rang St-Joseph Sud et du rang St-André.

2.3 LES TERRES AGRICOLES

La Municipalité de Saint-Philippe s'est également penché sur l'aspect de la perte de terres agricoles quant au choix du tracé dans le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre la Municipalité de Saint-Philippe et la Ville de Candiac.

Encore une fois, la Municipalité de Saint-Philippe a maintenu sa décision d'appuyer le tracé proposé par la Ville de Candiac. Pourquoi? Tout simplement parce que le tracé Jean-Leman/Roussillon répond à un développement durable, à une vision à long terme.

Il devient alors nécessaire d'optimiser les terres agricoles, de même que le développement de l'industrie bio-alimentaire. L'agriculture est au cœur des

préoccupations de nos élus municipaux. Cependant, cette dernière doit se développer dans une perspective de développement durable.

De plus, pour la Municipalité de Saint-Philippe, le maintien du lien Jean-Leman avec le rang St-André, représente un avantage certain pour la circulation de la machinerie agricole, de même que pour l'accès aux produits de l'agriculture. L'industrie bio-alimentaire donc une place de choix dans le développement de la Municipalité de Saint-Philippe.

2.4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Relativement au développement économique de la Région, l'orientation privilégiée par la MRC de Roussillon, soit, le concept d'une plate-forme logistique intermodale, convient parfaitement au principe de développement durable suivi par la Municipalité de Saint-Philippe. L'aménagement de notre territoire est certes un facteur primordial à considérer quant au développement économique.

Le concept de la plate-forme logistique intermodale a reçu l'aval des élus municipaux de la région. Le tracé proposé par la Ville de Candiac s'insère donc dans la vision régionale de développement économique de la MRC de Roussillon.

Le maintien du réseau routier local est donc important au plan du développement économique de la région. Le tracé Jean-Leman/Roussillon répond donc à ce facteur.

CONCLUSION

Les citoyens de la Municipalité de Saint-Philippe sont donc les grands oubliés du tracé proposé par le *Ministère des transports du Québec*. En n'assurant d'aucune façon la continuité du rang St-André et du rang St-Joseph, ces derniers se retrouveront enclavés et se verront confrontés à un réseau routier fort peu accueillant, avec de nombreuses intersections, des bouchons de circulation...

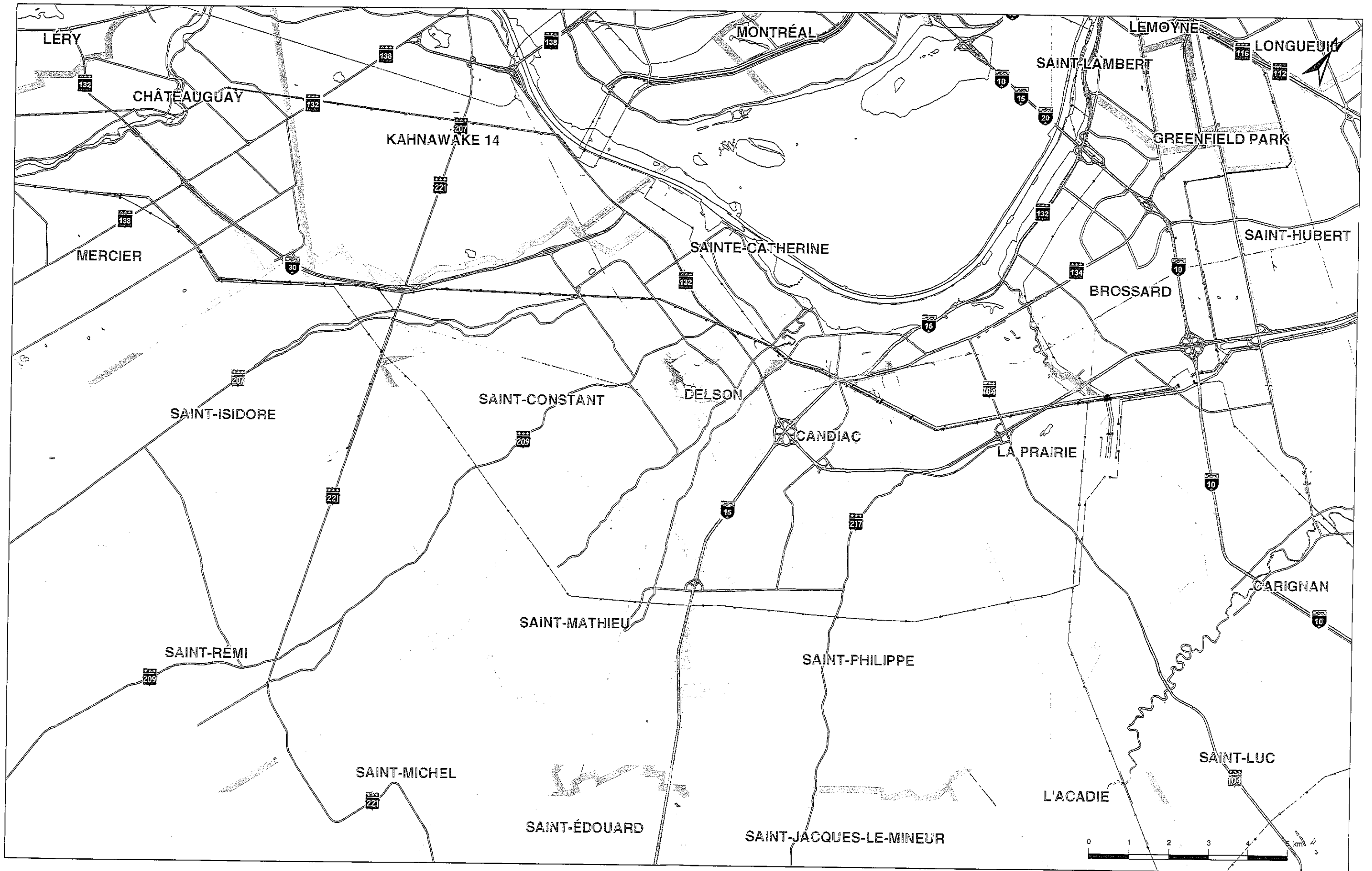
Le projet de Parachèvement de l'autoroute 30 est fort important pour le réseau routier actuel. Cependant, ce projet ne doit pas être réalisé à n'importe quel prix.

La protection du territoire agricole est certes un facteur important à considérer dans le choix d'un tracé. Cependant, d'autres facteurs, tout aussi importants, doivent également être pris en considération, soit : la sécurité, le développement économique, le développement résidentiel, de même que le développement durable.

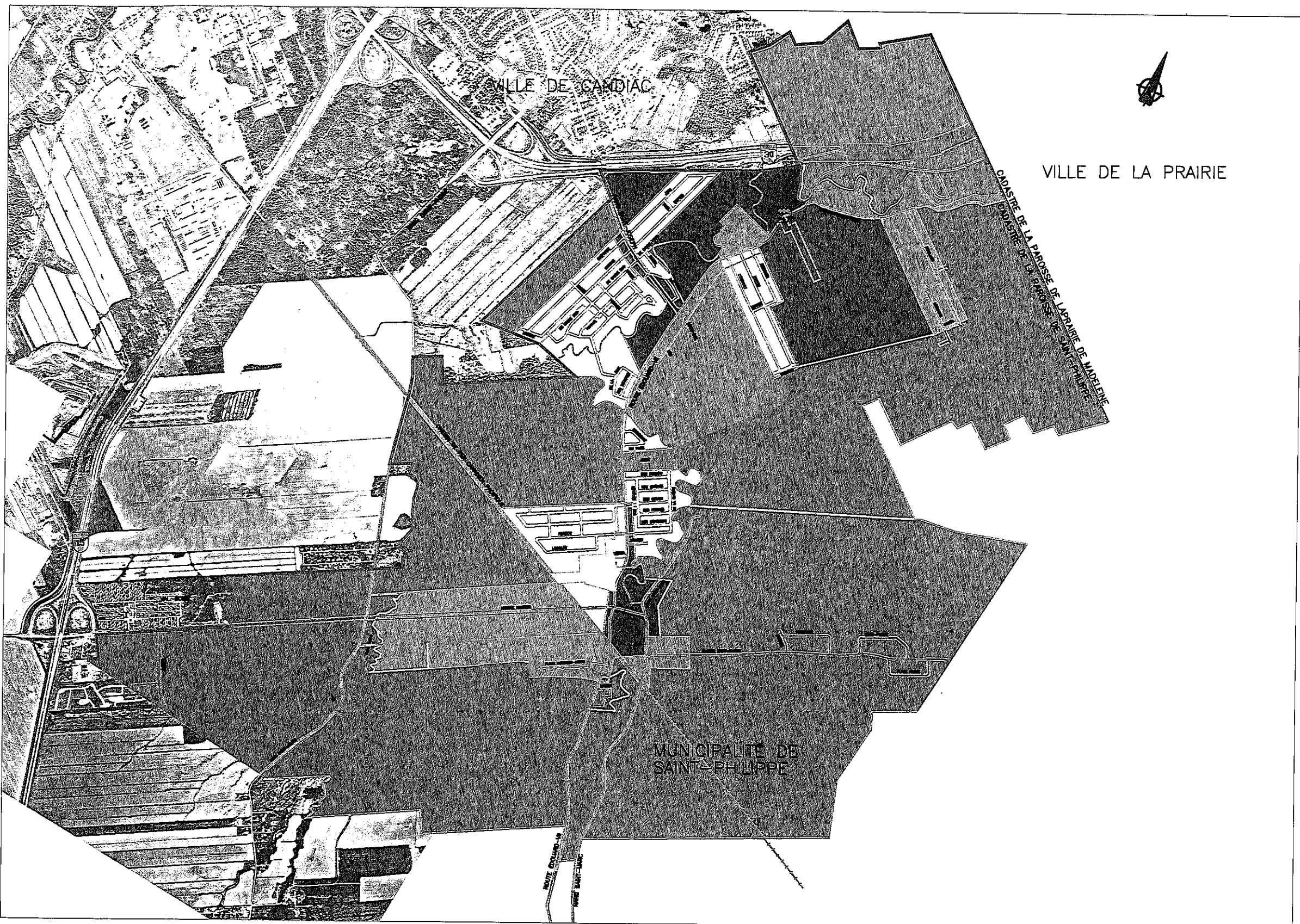
La population de la Municipalité de Saint-Philippe grandit... les besoins d'un réseau routier adéquat sont bien présents. Lorsqu'on pense à un développement durable, dans une perspective d'avenir, le tracé proposé par la Ville de Candiac représente donc pour les citoyens le tracé optimal, le tracé à choisir.

À Saint-Philippe, *«il faut savoir semer»*, ce dans une perspective de développement durable.

Annexe A



Annexe B



LÉGENDE

- limite municipale
- - - limite de zone
- Cours d'eau

groupe d'usages

- Agricole
- Agricole—commerce—communautaire
- communautaire
- Commerce
- Commerce—habitation
- Commerce—industrie
- Habitation
- Habitation—communautaire

PLAN CLÉ

PLAN PRÉLIMINAIRE de la zone d'appareil zoné

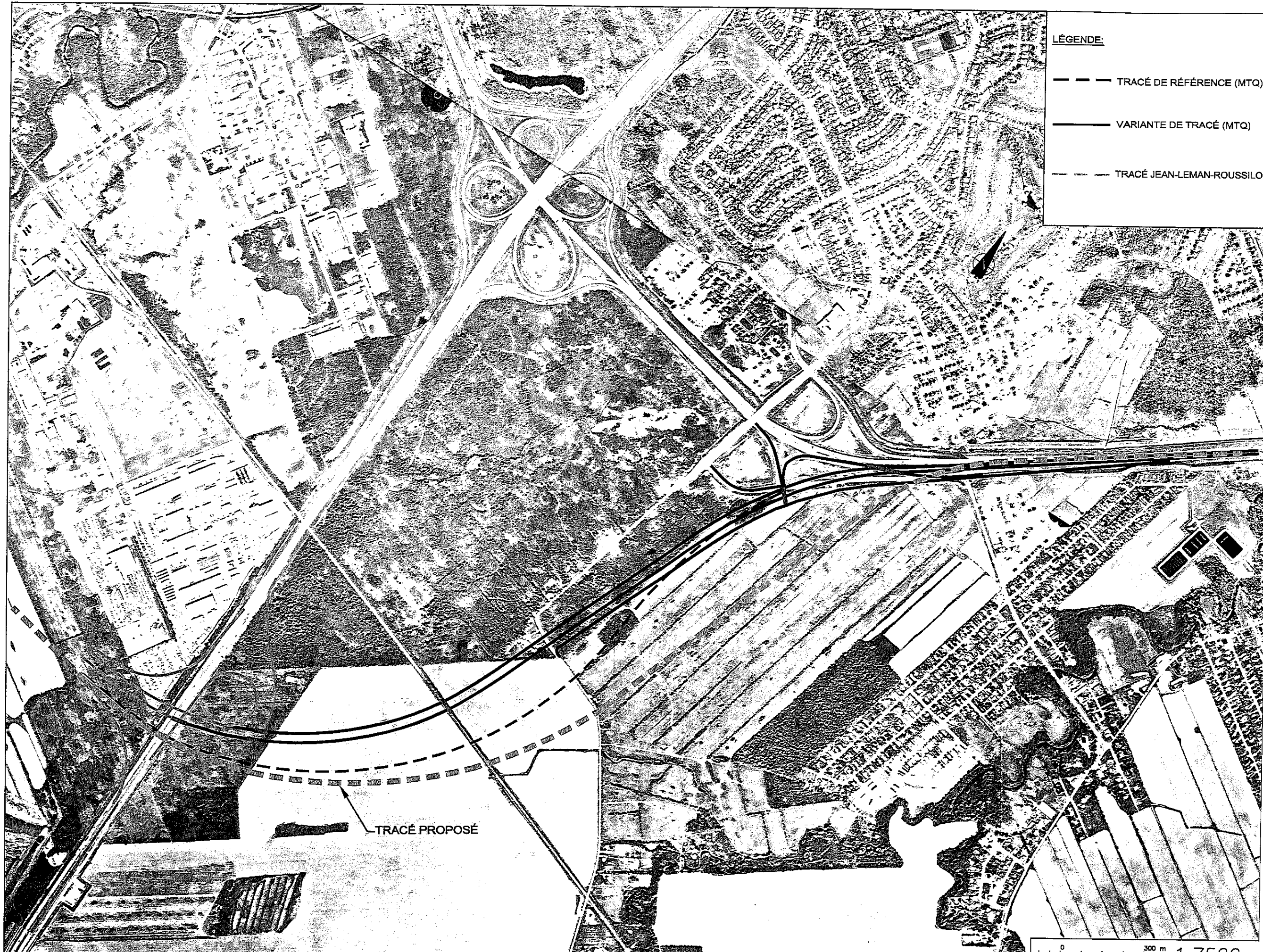
NO	DESCRIPTION	DATE

Titre du plan

MUNICIPALITE DE SAINT-PHILIPPE
PLAN DE ZONAGE

Révisé par : Approuvé par : Date :	Échelle : 1:50 000	Contrôle no. (projet) :
	Date : 03-03-2024	Feuille no. :
	Dessiné par (date) :	de 1

Annexe C



- LÉGENDE:**
- TRACÉ DE RÉFÉRENCE (MTQ)
 - VARIANTE DE TRACÉ (MTQ)
 - TRACÉ JEAN-LEMAN-ROUSSILON

TRACÉ PROPOSÉ

0 300 m 1:7500